



FLASH ACTU

de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Meilleurs
vœux 2022

CONSTRUISONS ENSEMBLE
LA KINÉSITHÉRAPIE DE DEMAIN



Chères consœurs, chers confrères, mesdames, messieurs,

L'année 2021 qui vient de s'achever restera une année majeure pour la profession. .

Elle aura d'abord été de nouveau marquée par le combat contre la pandémie et par l'investissement sans faille des professionnels de santé, au premier lieu desquels les kinésithérapeutes libéraux et salariés, au service de leurs patients. Alors que nous subissons les conséquences professionnelles et personnelles liées au contexte sanitaire, je veux vous remercier une fois de plus pour l'exemplarité qui a été la vôtre, la pédagogie dont vous avez fait preuve avec vos patients, ainsi que pour l'esprit de responsabilité et la solidarité entre confrères qui ont primé sur tout le reste.

Dans ces circonstances qui peuvent nous affecter à bien des égards, vous savez pouvoir compter sur le soutien et l'engagement des élus ordinaires et du conseil national qui reste et restera plus que jamais investi pour vous accompagner.

Le variant Omicron, désormais majoritaire en France et plus contagieux que les précédentes souches du virus, nous impose une fois de plus de nouvelles règles, alors que nous pensions entrevoir une sortie de crise prochaine. Plus que jamais il faudra tester et vacciner. Nous pouvons contribuer à l'effort collectif, malgré notre fatigue et notre lassitude, en accentuant notre participation à la campagne de vaccination et de tests. Ce sont des actions concrètes et utiles que peuvent réaliser les professionnels de santé que nous sommes, soyons au rendez-vous.

Vous le savez, 2021 aura été une année de grandes réalisations pour la profession.

S'il ne fallait en retenir que quelques-unes, je citerais bien évidemment en premier lieu les quelques avancées permises par la loi RIST en avril, qui aura permis de supprimer la nécessité d'un décret pour renouveler et adapter les ordonnances datant de moins d'un an et d'introduire la faisabilité d'un accès direct au kinésithérapeute par le biais d'un rapport remis au Parlement.

2021 aura aussi été l'année de l'obtention du grade Master comme cela nous avait été annoncé par le Ministre des Solidarités et de la Santé et par la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Ceci participe à la reconnaissance de la place essentielle de la kinésithérapie dans notre système de santé.

2021 aura permis par ailleurs la reprise de nos rencontres sur le terrain. Convaincus de la nécessité de ces échanges pour être toujours au plus près de vos attentes et assurer au mieux la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession, nous poursuivrons ces déplacements des élus du bureau sur le territoire en 2022.

Enfin, l'expérimentation de l'accès direct au kinésithérapeute, qui figure dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 promulguée il y a peu.

Demande de l'Ordre de longue date, gage de la confiance que l'État place dans les professionnels de santé et plus particulièrement les kinésithérapeutes, cette expérimentation participera à l'amélioration de l'accès aux soins de nos patients et répondra en partie aux conséquences de la désertification médicale auxquelles nous sommes confrontés quotidiennement sur le terrain.

Il est désormais temps de se tourner vers 2022 et les grands défis qui nous attendent pour la nouvelle année qui débute.

A l'avenir, nos professions seront encore plus nécessaires : les besoins en santé vont augmenter avec l'allongement de la durée de la vie et l'augmentation des pathologies chroniques lourdes. Il nous faut construire ensemble la kinésithérapie de demain.

La prévention et la rééducation par le mouvement sont des investissements d'avenir, indispensables pour la santé de nos concitoyens. Nous en sommes collectivement convaincus et devons porter ce message pour qu'à tous les niveaux de responsabilité, il devienne un préalable aux orientations données à notre système de santé. Pour améliorer l'accès aux soins, au plus près de nos patients, il nous faudra aller vers plus d'autonomie et plus de responsabilités.

Cela doit évidemment conduire à une juste reconnaissance par les pouvoirs publics de notre rôle qui doit être valorisé à la hauteur du service rendu. Ce qui implique bien sûr une revalorisation de nos honoraires et rémunérations, trop longtemps maintenus à un niveau indigne. Nos syndicats représentatifs auront ce lourd dossier à traiter cette année, avec des négociations qui s'annoncent difficiles, et sans sortir de mon devoir de réserve je leur apporte tout mon soutien.

Enfin, la crise sanitaire que nous traversons a montré l'importance de la science, de la démarche scientifique, de la nécessité de rationalité, de démarches fondées sur les preuves. Ancrer nos pratiques sur des preuves, fonder nos traitements sur la science, c'est ainsi que nos patients seront bien pris en charge.

L'Ordre, garant de la qualité des soins et de la sécurité des patients, de l'éthique et de la déontologie, sera particulièrement vigilant sur les dérives thérapeutiques, qui se sont multipliées avec le développement de la société numérique et la crise sanitaire. Vous savez notre conviction sur le sujet.

Pour conclure, je veux souhaiter à chacun d'entre vous une année 2022 où le COVID, mis à mal par un taux de vaccination de la population toujours plus important, passera enfin au second plan. Une année 2022 où nous pourrions retrouver plus de sérénité dans notre exercice et dans nos vies personnelles. Ceci semble lointain, mais nous nous devons de rester envers et contre tout optimistes.

Je vous adresse, en mon nom et au nom du Conseil national de l'ordre, mes vœux les plus chaleureux pour vous et vos proches. Bonne et heureuse année 2022.

Je vous prie de recevoir chères consœurs, chers confrères, mesdames, messieurs, mes salutations confraternelles.

Pascale Mathieu
Présidente du Conseil national de l'ordre

2022



Facebook Twitter LinkedIn